

Département des Yvelines
Commune de Mantes-la-Ville

Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval
ZAC de Mantes Université

**ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU
DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE
MARCEL CERDAN**
DU 11 OCTOBRE AU 25 OCTOBRE 2021

ANNEXES

Claude GARREAU
Commissaire enquêteur

Liste des Annexes

Annexe 1 : Décision n°273 en date du 16 septembre 2021 du Directeur Général de l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) portant désignation du commissaire enquêteur et ouverture de l'enquête publique

Annexe 2 : Avis d'enquête publique

Annexe 3 : Photos de l'avis prises au siège de l'EPAMSA et sur le site

Annexe 4 : Certificat d'affichage de l'avis

Annexe 5 : Copies des 2 parutions effectuées dans les journaux le 22 septembre 2021

Annexe 6 : Copies des 2 parutions effectuées dans les journaux le 13 octobre 2021

Annexe 7 : Information sur le site Internet de l'EPAMSA

Annexe 8 : Procès-verbal de synthèse /Réponses de la commune

Annexe 9 : Registres d'enquête

Annexe 8 : Dossiers d'enquête

Annexe 1

Décision n°273 en date du 16 septembre 2021 du Directeur Général de l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) portant désignation du commissaire enquêteur et ouverture de l'enquête publique



DECISION N°273

Le directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA);

Vu le Décret n°96-325 du 10 avril 1996, modifié par les décrets n°2002-837 du 3 mai 2002, n°2007-776 du 10 mai 2007 et n°2017-838 du 5 mai 2017;

Vu l'arrêté de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement en date du 25 février 2019, publié au Journal Officiel de la République Française du 28 février 2019, portant nomination de M Emmanuel MERCENIER en qualité de Directeur Général de l'EPAMSA.

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles R.141-1 et suivants

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration, notamment ses articles R-134

Considérant l'évolution du projet d'aménagement de la ZAC Mantes Université suite à l'arrivée confirmée du RER Eole qui s'organise en lien étroit avec le Pôle d'Echange Multimodal et prévoit une nouvelle spatialisation des macros lots de constructions immobilières au sein du quartier de gare

Considérant, de ce fait, qu'un tronçon de la rue Marcel Cerdan, réalisé en 2016 et ouvert à la circulation publique, n'a plus de destination à usage de voirie

Considérant la nécessité d'ouvrir une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine de l'EPAMSA de ce tronçon de la rue Marcel Cerdan située à Mantes la Ville

Décide :

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclassement d'une partie de la voie Marcel Cerdan, du lundi 11 octobre au lundi 25 octobre inclus, soit une durée de quinze jours

Article 2 : Le projet de déclassement de cette emprise, tel que soumis à enquête publique, est contenu dans le dossier d'enquête publique

Article 3 : Monsieur Claude GARREAU est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur

Article 4 : Le dossier d'enquête publique précité ainsi que le registre d'enquête sur lequel des observations pourront être consignées, seront mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête à l'EPAMSA 1 rue de Champagne 78200 Mantes la Jolie, du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h et au Centre Technique Municipal 16 rue du Val Saint Georges 78711 Mantes la Ville, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sur rdv le mardi et le jeudi au 01 30 98 79 14).

Article 5 : Le public pourra adresser ses observations écrites au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante

Mr Claude GARREAU, Commissaire enquêteur
EPAMSA
1 rue de Champagne 78200 Mantes la Jolie

Ou par mail à l'adresse suivante : enquete.publique@epamsa.fr

Article 6 : Une permanence du Commissaire Enquêteur se tiendra à l'EPAMSA 1 rue de Champagne 78200 Mantes la Jolie à la date et aux heures suivants : le lundi 25 octobre de 14h à 17h

Article 7 : A l'expiration de ce délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur

Article 8 : Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 1 mois pour transmettre au Directeur Général de l'EPAMSA le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Les conclusions motivées seront tenues à la disposition du public à l'EPAMSA et sur son site internet.



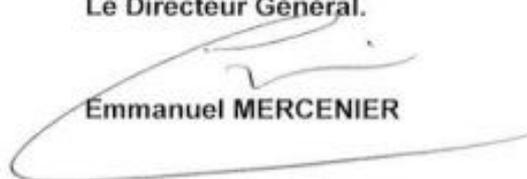
Article 9 : La présente décision sera affichée à l'EPAMSA quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci

Parallèlement, un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié par affiche sur la voie publique proche de la rue Marcel Cerdan en question et sur le site internet de l'EPAMSA quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci

Ce même avis sera publié quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, puis rappelé dans les huit jours suivant le début de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux

Fait à Mantes-la-Jolie, le jeudi 16 septembre 2021

Le Directeur Général.



Emmanuel MERCENIER

Annexe 2

Avis d'enquête publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au déclassement d'une partie de la rue Marcel Cerdan à Mantes-la-Ville

Par décision n°273 en date du 16 septembre 2021, Monsieur Emmanuel MERCENIER, Directeur Général de l'Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie de la rue Marcel Cerdan à Mantes-la-Ville.

L'enquête publique se déroulera du 11 octobre 2021 à 9h jusqu'au 25 octobre 2021 à 17h.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête, dûment paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public dans les locaux de l'EPAMSA et au Centre Technique Municipal de Mantes-la-Ville, et cela pendant toute la durée de l'enquête publique et consultables aux jours et heures suivants :

- EPAMSA 1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
- CTM Mantes-la-Ville 16 rue du Val Saint Georges 78711 Mantes-la-Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sur rdv le mardi et le jeudi au 01 30 98 79 14).

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant : <https://www.epamsa.fr/>

Les observations pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mr Claude GARREAU, Commissaire enquêteur

EPAMSA

1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie

Ou par email à l'adresse : enquete.publique@epamsa.fr

Du 11 octobre 2021 à 9h jusqu'à la clôture de l'enquête, soit le 25 octobre 2021 à 17h.

Le commissaire enquêteur recevra le public à l'EPAMSA,

1 rue de Champagne à Mantes-la-Jolie le 25 octobre 2021 de 14h à 17h.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Directeur Général de l'EPAMSA 1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie ou par téléphone au 01 39 29 21 21.

Annexe 3

Photos de l'avis prises à l'EPAMSA et sur le site

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au déclassement
d'une partie de la rue Marcel Cerdan à Mantes-la-Ville

Par décision n°273 en date du 16 septembre 2021, Monsieur Emmanuel MERCENIER, Directeur Général de l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie de la rue Marcel Cerdan à Mantes-la-Ville.

L'enquête publique se déroulera du 11 octobre 2021 à 9h jusqu'au 25 octobre 2021 à 17h.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête, dûment paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public dans les locaux de l'EPAMSA et au Centre Technique Municipal de Mantes-la-Ville, et cela pendant toute la durée de l'enquête publique et consultables aux jours et heures suivants :

- EPAMSA 1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
- CTM Mantes-la-Ville 16 rue du Val Saint Georges 78711 Mantes-la-Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sur rdv le mardi et le jeudi au 01 30 98 79 14).

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant : <https://www.epamsa.fr/>

Les observations pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mr Claude GARREAU, Commissaire enquêteur

EPAMSA

1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie

Ou par email à l'adresse : enquete.publique@epamsa.fr

Du 11 octobre 2021 à 9h jusqu'à la clôture de l'enquête, soit le 25 octobre 2021 à 17h.

Le commissaire enquêteur recevra le public à l'EPAMSA,

1 rue de Champagne à Mantes-la-Jolie le 25 octobre 2021 de 14h à 17h.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Directeur Général de l'EPAMSA 1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie ou par téléphone au 01 39 29 21 21.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au déclassement d'une partie de la rue Marcel Cerdan à Mantes-la-Ville

Par décision n°273 en date du 16 septembre 2021, Monsieur Emmanuel MERCENIER, Directeur Général de l'Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie de la rue Marcel Cerdan à Mantes-la-Ville.

L'enquête publique se déroulera du 11 octobre 2021 à 9h jusqu'au 25 octobre 2021 à 17h.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête, dûment paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public dans les locaux de l'EPAMSA et au Centre Technique Municipal de Mantes-la-Ville, et cela pendant toute la durée de l'enquête publique et consultables aux jours et heures suivants :

- EPAMSA 1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
- CTM Mantes-la-Ville 16 rue du Val Saint Georges 78711 Mantes-la-Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sur rdv le mardi et le jeudi au 01 30 98 79 14).

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant : <https://www.epamsa.fr/>

Les observations pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mr Claude GARREAU, Commissaire enquêteur
EPAMSA

1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie

Ou par email à l'adresse : enquete.publique@epamsa.fr

Du 11 octobre 2021 à 9h jusqu'à la clôture de l'enquête, soit le 25 octobre 2021 à 17h.

Le commissaire enquêteur recevra le public à l'EPAMSA,
1 rue de Champagne à Mantes-la-Jolie le 25 octobre 2021 de 14h à 17h.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Directeur Général de l'EPAMSA 1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie ou par téléphone au 01 39 29 21 21.

Annexe 4

Certificat d'affichage de l'avis



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Damien BEHR, Secrétaire Général de l’Etablissement Public d’Aménagement du Mantois Seine Aval, certifie que l’avis d’enquête publique, concernant le déclassement d’une partie de la rue Marcel Cerdan à Mantes la Ville, a été affiché sur le panneau d’affichage des bureaux de l’EPAMSA, situé 1 rue de Champagne 78200 Mantes la Jolie et sur les lieux concernés, 15 jours avant le début de l’enquête publique, soit à compter du 24 septembre 2021, et tout au long de l’enquête, soit jusqu’au lundi 25 octobre 2021 inclus.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Mantes-la-Jolie, le mercredi 27 octobre 2021

Le Secrétaire général,

M. Damien BEHR

Annexe 5

Copies des 2 parutions effectuées dans les journaux le 22 septembre 2021

Annexe 6

Copies des 2 parutions effectuées dans les journaux le 13 octobre 2021

Annexe 7

Information sur le site Internet de l'EPAMSA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au déclassement d'une partie de la rue Marcel Cerdan à Mantes-la-Ville

EPAMSA - Avis d'enquête publique relative au déclassement d'une partie de la rue Marcel Cerdan à Mantes-la-Ville



ACTUALITÉS

[14/09/2021] Carrières Centralité : L'EPAMSA rattient OCIC à l'issue de la consultation du lot F7C

L'EPAMSA, en concertation avec les élus et l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, a désigné le groupement porté par OCIC, avec l'agence d'architecture DYADOCK et le paysagiste TERABUS, pour la réalisation d'une vingtaine de logements sur le lot F7C de la ZAC Carrières Centralité à Carrières-sous-Poissy. [lire la suite](#)

[15/07/2021] Les Hauts de Rangport : l'EPAMSA rattient SOCEPROM à l'issue de la consultation du lot C

L'EPAMSA, en concertation avec les élus et l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, a désigné le groupement porté par SOCEPROM, avec N2I Architectes et l'agence LAND'ACT, pour la réalisation d'une cinquantaine de logements sur le lot C de la ZAC des Hauts de Rangport à Carpenville. [lire la suite](#)

[27/04/2021] Réaménagement du pôle gare de Juziers : lancement des travaux

L'objectif : améliorer le confort des usagers, favoriser les mobilités douces, sécuriser les piétons, simplifier l'accessibilité à la gare en conformité avec les normes PMR et diversifier l'offre de stationnement. [lire la suite](#)

[12/04/2021] La nouvelle lettre d'info est en ligne

Retrouvez toute l'actualité de notre établissement... [lire la suite](#)

24 septembre 2021 - EPAMSA - Mantes Université

Avis d'enquête publique relative au déclassement d'une partie de la rue Marcel Cerdan à Mantes-la-Ville

Par décision n° 278 en date du 16 septembre 2021, Monsieur Emmanuel Marcanier, Directeur Général de l'Établissement Public d'Aménagement du Mantais Seine Aval (EPAMSA) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie de la rue Marcel Cerdan à Mantes-la-Ville.

L'enquête publique se déroulera du 11 octobre 2021 à 9h jusqu'au 25 octobre 2021 à 17h.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête, dûment paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public dans les locaux de l'EPAMSA et au Centre Technique Municipal de Mantes-la-Ville, et cela pendant toute la durée de l'enquête publique et consultables aux jours et heures suivants :

- EPAMSA 1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie - du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

- CTM Mantes-la-Ville 16 rue du Val Saint Georges 78711 Mantes-la-Ville - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sur rdv le mardi et le jeudi au 01 80 96 79 14).

Les observations pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur Monsieur Claude Garreau à l'adresse suivante « EPAMSA - 1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie » ou par email à enquete.publique@epamsa.fr du 11 octobre 2021 à 9h jusqu'à la clôture de l'enquête, soit le 25 octobre 2021 à 17h.

Le commissaire enquêteur recevra le public à l'EPAMSA, 1 rue de Champagne à Mantes-la-Jolie, le 25 octobre 2021 de 14h à 17h.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Directeur Général de l'EPAMSA 1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie ou par téléphone au 01 89 29 21 21.

Documents à télécharger

[Décision n°278 du Directeur Général de l'EPAMSA en date du 16.09.21 valant ouverture de l'enquête publique](#)

[Avis d'enquête publique](#)

Annexe 8

Procès-verbal de synthèse /Réponses de la commune

Département des Yvelines
Commune de Mantes-la-Ville

Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval
ZAC de Mantes Université

**ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU
DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE
MARCEL CERDAN**
DU 11 OCTOBRE AU 25 OCTOBRE 2021

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE
MÉMOIRE EN RÉPONSE DE L'EPAMSA

Claude GARREAU
Commissaire enquêteur

Préambule

La présente enquête porte sur **le projet de déclassement d'un tronçon de la rue Marcel Cerdan, à Mantes la Ville.**

Elle fait suite à la décision n°273 du Directeur Général de l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) en date du 16 septembre 2021, visant au déclassement d'une partie de la rue Marcel CERDAN à Mantes la Ville, dans le périmètre de la ZAC Mantes Université.

Par ce même arrêté j'ai été désigné en qualité de commissaire enquêteur afin de procéder à cette enquête publique.

Le présent procès-verbal, dressé à l'issue de l'enquête fait état des observations du public. Réalisé à l'instar des procès-verbaux de synthèse des enquêtes publiques relevant du code de l'environnement, il est communiqué au Directeur Général de l'EPAMSA afin qu'il apporte les réponses aux différentes questions soulevées pendant l'enquête, préalablement à la rédaction du rapport définitif contenant l'avis du commissaire enquêteur.

1. Déroulement administratif de l'enquête publique

Par décision en date du 16 septembre 2021, le Directeur Général de l'EPAMSA a prescrit l'ouverture de l'enquête publique et en a arrêté les modalités.

L'enquête publique s'est déroulée pendant une durée de 15 jours consécutifs, du 11 octobre 2021 à 9h au 25 octobre 2021 à 17 h.

Les dossiers d'enquête et les registres, ont été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête au siège de l'EPAMSA, ainsi qu'au centre administratif municipal de Mantes-la-Ville

Le dossier d'enquête était en outre accessible depuis le site internet de l'EPAMSA.

Les observations pouvaient être portées sur les registres mis à disposition, par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, ou par mail, à l'adresse électronique dédiée.

Une permanence a été tenue le 25 octobre 2021, de 14h à 17h, jour de clôture de l'enquête, dans des conditions tout à fait satisfaisantes ;

2. Observations du public

La participation du public a été inexistante. Seule 1 personne, résidente d'un immeuble du quartier, s'est manifestée auprès de la responsable du projet et a obtenu les renseignements qu'elle souhaitait sur les conséquences de la suppression du tronçon sud de la rue Marcel Cerdan en matière de circulation.

Cette absence d'observations et d'avis sur ce déclassement peut s'expliquer par le fait que cette voie est située en ZAC, en cours d'aménagement, bordée de terrains en attente de

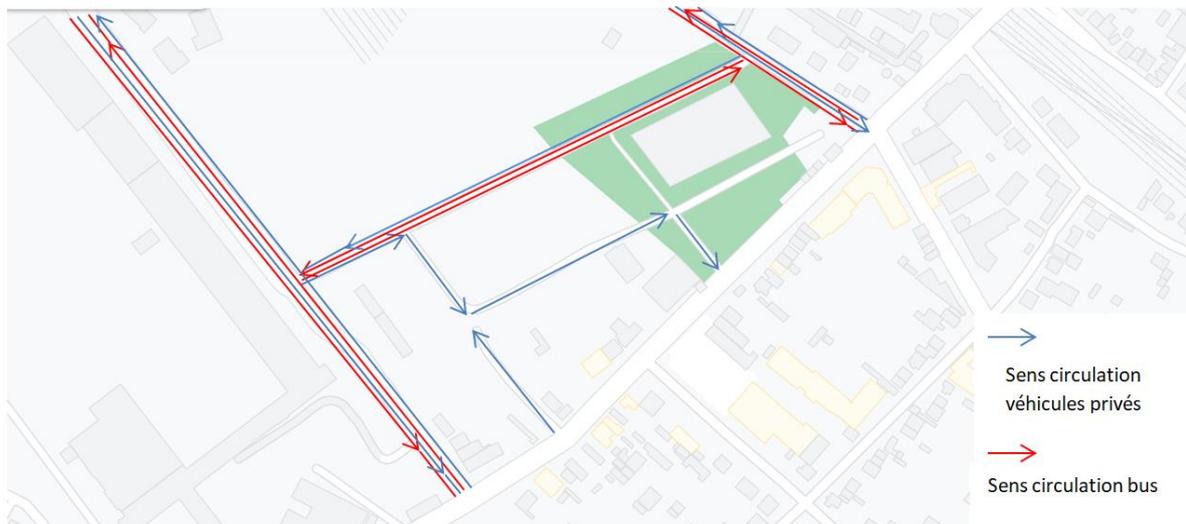
constructions, avec des zones de chantier qui conduisent à des adaptations régulières de l'usage des espaces publics.

Le tronçon, objet de la présente enquête, ne constituait pas, par ailleurs, un tronçon d'un itinéraire de transit et était peu fréquenté.

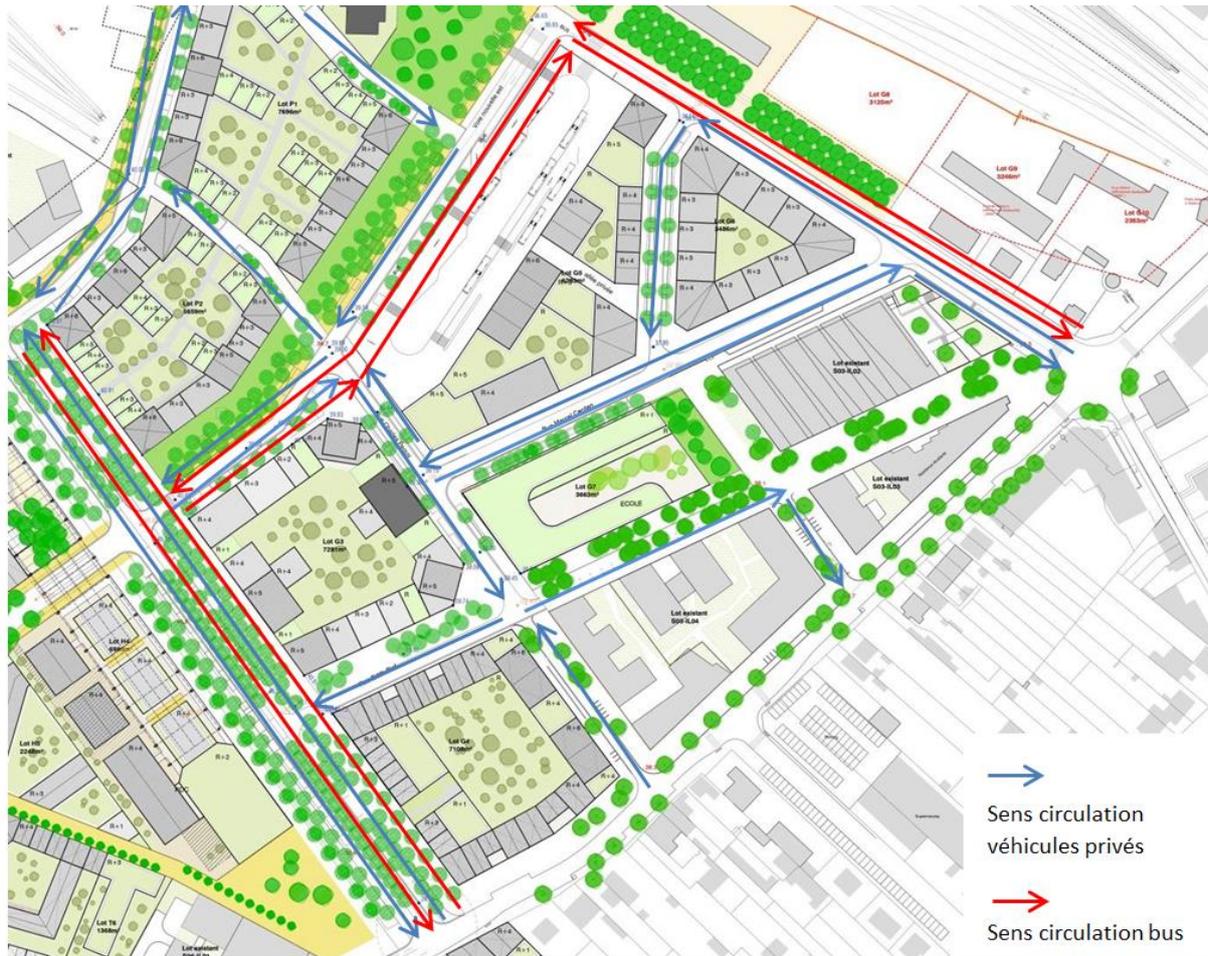
Question complémentaire du commissaire enquêteur :

Afin d'apprécier les impacts de la suppression du tronçon sud de la rue Marcel Cerdan, pourriez-vous me communiquer un plan de circulation des voitures et des bus, avant la suppression et après aménagement définitif du quartier ?

Situation des sens de circulation avant fermeture et déclassement d'un tronçon sur la rue Marcel Cerdan



Situation des sens de circulation après fermeture et déclassement d'un tronçon sur la rue Marcel Cerdan



Il est précisé dans le dossier d'enquête que la gestion de la rue Marcel Cerdan est assurée par la Communauté Urbaine GPS&O, à l'issue d'une convention de prise en gestion. La remise en gestion a été effectuée le 6 février 2020. En conséquence du déclassement d'une partie de la rue, il est évoqué la signature d'un avenant à la convention de gestion.

La commune a, de fait, donné son accord sur le déclassement en prenant un arrêté d'interdiction de circulation sur le tronçon concerné.

La Communauté Urbaine a-t-elle, de son côté, donné un avis sur le déclassement et sur la signature d'un avenant à la convention de gestion ?

Le Conseil Communautaire de GPS&O du 14 octobre 2021 a bien délibéré sur l'avenant n°1 à la convention de gestion des espaces publics de la ZAC Mantes Université supprimant la prise en gestion de la partie sud de la rue Marcel Cerdan (délibération n° CC_2021-10-14_12). La signature de l'avenant est en cours.

Pourriez-vous m'indiquer les compétences respectives de la commune et de la communauté urbaine en matière de gestion des voies et de propriété des terrains d'assiette ?

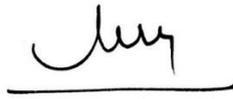
Le foncier déclassé est propriété de l'EPAMSA et fait l'objet d'une convention de gestion au bénéfice de GPS&O. A ce titre et dans l'attente du transfert de propriété de l'assiette foncière de la voie, la CU assure la gestion et l'entretien des ouvrages pris en gestion. La ville de

Mantes la Ville assure la gestion et l'entretien des parcs et jardins uniquement, les voiries ayant toutes vocation à être intégrées au domaine communautaire.

Tels sont les observations, avis et questions qui ressortent de l'enquête publique relative au projet de déclassement d'une partie de la rue Marcel Cerdan pour lesquels des réponses sont attendues préalablement à la rédaction et finalisation du rapport.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 26 octobre 2021

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Garreau', is written above a horizontal line.

Claude GARREAU